TEMPS DE TRAVAIL : la DASC interpelle le Gouvernement.

La DASC, réunie ce jour à Paris, dénonce une inconséquente manœuvre juridique, dont l'issue ne pourra que détruire les acquis obtenus de longue date en matière de temps de travail chez les sapeurs-pompiers.

NOUS rappelons notre attachement fort et indéfectible aux points suivants :

- le maintien des gardes de 24 heures,
- la conservation et l'utilité des logements par nécessité de service,
- la préservation du régime indemnitaire existant.

La DASC réaffirme que le modèle de sécurité civile français, basé sur la complémentarité SPP/SPV, ne peut souffrir d'une remise en cause ou être davantage fragilisé par une évolution des contraintes entraînant :

- une diminution de la qualité du service public de proximité sur l'ensemble du territoire national,
- une augmentation de la charge quotidienne et des obligations pesant sur les SPV.

Face à cette situation de crise qui peut avoir des conséquences désastreuses pour tous les sapeurs-pompiers, la DASC demande à Monsieur le Premier Ministre d'être reçue avec les Ministres concernés (Intérieur, Travail, Europe).

Paris le 6 mai 2013